



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2024-09-01
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande de Monsieur Rémy SOULHAT - 42 Route des Crêts - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers sur la voie, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation,

ARRETE

Article 1^{er}

La création d'une entrée bateau ainsi que la réfection du mur de clôture situés Chemin de Compostelle doivent être réalisées.

Article 2

La route sera fermée à l'ensemble des véhicules à moteur à l'exception des riverains.

Article 3

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur et sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier.

Article 4 :

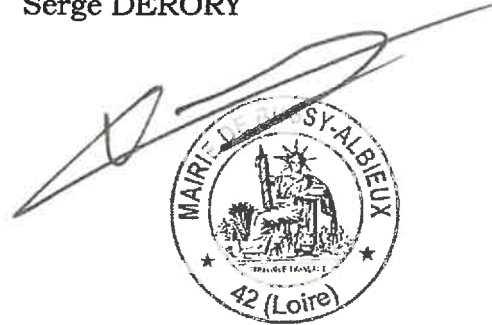
Les travaux débuteront **à compter du 12 Septembre 2024** pour une durée de 45 jours.

Une déviation devra être mise en place par le demandeur afin de faciliter l'accès aux riverains.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 09 Septembre 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait numériquement le 13 SEP. 2024